

Ce formulaire doit être retourné à la Direction des Actions Éducatives avant le **samedi 10 mai 2025**

- Cette demande est une procédure d'exception. Elle sera étudiée par les membres de la commission de dérogation qui aura lieu en mai 2025. Cette commission est présidée par l'Adjoint-e au Maire à l'Education et composée de Directeur-trice-s d'écoles, de représentant-e-s des Parents d'élèves, de l'Inspecteur-trice de l'Education Nationale et de représentant-e-s de l'administration municipale.
- **Toute demande incomplète ou parvenant après cette date ne sera pas instruite** (sauf déménagement réalisé après cette date et sur justificatif)
- Les dérogations ne peuvent être acceptées que dans le cadre de motifs exceptionnels et des places disponibles dans les écoles demandées.
- **Cette demande ne vaut pas inscription.** Dans l'attente de la réponse, veuillez déposer la fiche de pré-inscription scolaire dans l'école de secteur de votre enfant.

<u>ECOLE DE SECTEUR</u>	<u>ECOLE DEMANDEE</u>
---	---------------------------------------

Niveau scolaire à la rentrée prochaine 2025-2026: _____

<u>ENFANT</u> (un formulaire par enfant) :	
Nom : _____	Prénom : _____
Date de naissance : / /	

<u>RESPONSABLE LEGAL DE L'ENFANT (1)</u>
M/Mme Nom et Prénom : _____
Adresse : _____
94120 FONTENAY-SOUS-BOIS
☎ Portables - Parent 1 : Parent 2 :
@ Mail : _____
Situation familiale : _____
Profession / Lieu de travail : _____

- (1) **Si hébergement chez une tierce personne, fournir obligatoirement :**
- **Certificat d'hébergement** (à établir au service de l'état civil.)
 - **Attestation de paiement CAF**
 - **1 document officiel de moins de 3 mois** montrant la réalité de la résidence de l'hébergé au domicile de l'hébergeant : *Attestation de sécurité sociale, de pôle emploi ou Dernier bulletin de salaire ou avis d'imposition de l'hébergé*

<u>AUTRES ENFANTS DE LA FAMILLE :</u>		
Nom - Prénom	Date de naissance	Ecole/classe/collège fréquenté en 2025/2026
Demandez-vous une autre dérogation en même temps que celle-ci : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		

MOTIF DE LA DEMANDE

Merci de cocher la (les) case(s) correspondante(s) au(x) motif(s) de votre demande et de joindre les pièces justificatives indiquées.

Attention : toute demande non argumentée ou présentée sans les justificatifs obligatoires ne sera pas examinée par la commission de dérogations.

Motifs de droits	Pièces justificatives
<input type="checkbox"/> Regroupement de fratrie dans une même école	
<i>- Le regroupement de fratrie n'est pas possible pour les collèves et les lycées</i> <i>- Pas de regroupement de fratrie pour l'école DOLTO maternelle vers PASTEUR élémentaire qui sont considérés comme un même groupe scolaire</i> <i>- Une dérogation pour la classe de UPE2A n'est valable que pour l'année scolaire en cours y compris pour un regroupement de fratrie.</i>	
<input type="checkbox"/> Situation de handicap et/ou de maladie de l'enfant	Certificat de notification MDPH Ou Certificat d'un médecin agréé/du médecin scolaire Ou Compte-rendu de l'équipe éducative

Autres Motifs :	Pièces justificatives
<input type="checkbox"/> Autres situations*	Joindre un courrier décrivant les motifs de la demande et tous justificatifs que vous jugerez nécessaires pour motiver votre demande (Justificatif de domicile de – de 3 mois, attestation de l'employeur...)
<i>*Critères non-retenus par la commission : L'adresse professionnelle d'un parent / L'adresse du domicile de l'assistante maternelle ou de la crèche / L'adresse de la famille, d'une proche ou autre personne / Le mode de garde, l'organisation de la familiale / Le maintien sur le groupe scolaire lors du passage en CP après déménagement hors secteur</i>	
<input type="checkbox"/> Continuité de scolarité au cours de l'école maternelle (PS-GS) ou au cours de l'école élémentaire (CP-CM2) *	
<i>*En cas de changement de secteur d'habitation en cours de scolarité maternelle ou élémentaire.</i> En cas de changement de secteur d'habitation au moment du passage de la GS au CP, l'enfant est accueilli dans le groupe scolaire de son nouveau secteur.	

Date de la demande :

Nom, Prénom et Signature:

La décision de cette commission vous sera adressée uniquement par courrier courant juin. En raison du nombre de dossiers, les réponses ne pourront être communiquées par téléphone.

Partie réservée à l'administration

Avis de la commission :

- Avis Favorable
 Avis Défavorable

Hôtel de ville

4 esplanade Louis Bayeurte | 94125 Fontenay-sous-Bois Cedex | 01 49 74 74 74